

**GRAND DÎNER D'AUTOMNE DE L'ADDUM,**

**10 novembre 2005**

**HOMMAGE À CLAUDE MASSE**

Par Jacques Chamberland, j.c.a.

C'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que je vous parlerai maintenant de Claude Masse, le « réformateur »<sup>1</sup>.

Claude et moi étions des compagnons de classe à la faculté de droit de l'Université de Montréal de 1968 à 1971.

Promotion 1971; Barreau du Québec, août 1972.

Par la suite, nos chemins professionnels se sont séparés et sauf pour quelques rencontres fortuites – mais toujours chaleureuses et agréables – ils ne se croiseront de nouveau que 20 ans plus tard. Nous gardions tout de même le contact, par personnes interposées, puisque nos deux plus vieux – Pierre Olivier (dit Pom) et Simon (dit Sim) – étaient copains.

En 1975, de retour à la faculté de droit de l'Université de Montréal après des études en sociologie et en droit comparé en Europe, Claude fonde le Groupe de recherche en consommation. Il en dirigea les destinées avec « enthousiasme et habileté » - les mots sont de **son** collègue de l'époque et de **mon** collègue d'aujourd'hui, Jean-Louis Baudouin, dans sa Préface aux Mélanges Claude Masse – de 1975 à 1981.

---

<sup>1</sup> Réformateur : une personne qui réforme ou qui veut réformer.  
Réformer : changer en mieux, ramener à une forme meilleure.  
Le Petit Robert.

À la même époque, Claude est consultant au ministère québécois des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, chargé de la rédaction du projet de loi qui, une fois adopté en 1978, sera appelé à remplacer progressivement la *Loi sur la protection du consommateur* de 1971. Vous vous souviendrez que ces modifications législatives élargissaient considérablement le champ d'application de la loi, l'étendant à **tous** les contrats conclus entre un commerçant et un consommateur et prévoyaient également la possibilité pour ce dernier de réclamer des dommages exemplaires.

Le droit québécois de la consommation porte indubitablement la marque de Claude Masse. Si ce droit existe et est devenu ce qu'il est aujourd'hui, le mérite lui en revient en bonne partie.

Non seulement a-t-il collaboré à l'actualisation de la loi et à l'élaboration du règlement d'application, mais encore a-t-il contribué à faire connaître le droit de la consommation en prononçant d'innombrables conférences sur le sujet et en publiant, en 1999, son célèbre répertoire intitulé *Loi sur la protection du consommateur – Analyse et commentaires*. Un classique dans le genre.

Mais le rôle de réformateur de Claude ne s'arrête pas au domaine de la protection du consommateur.

Le 18 décembre 1990, le ministre de la Justice, monsieur Gil Rémillard, présentait à l'assemblée nationale du Québec le projet de loi visant à réformer le *Code civil*, l'aboutissement de plus de 35 années d'efforts.

L'étape de la présentation franchie, il fallait maintenant passer à l'étude article par article du projet de loi en sous-commission parlementaire. La tâche s'annonçait colossale ... et elle le fut. Chacun des 3 144 articles du projet de loi y fut discuté et 1 000 amendements furent adoptés, certains techniques d'autres portant sur des questions de fond.

La critique de l'opposition en matière de justice, madame Louise Harel, avait recruté trois éminents juristes pour l'assister. Claude, alors professeur à l'Université du Québec à Montréal faisait partie du groupe et je m'en réjouissais puisque – 20 ans plus tard – je retrouvais un compagnon de classe que j'estimais beaucoup et avec lequel je savais qu'il serait possible de s'entendre dans les moments difficiles.

La responsabilité de Claude était énorme. Alors que la professeure Monique Ouellet était surtout responsable des questions touchant les personnes et la famille et le professeur François Frenette, de celles touchant les biens et les sûretés, Claude voyait à tout le reste : la théorie générale des obligations, la responsabilité, les contrats, ...

Claude a fait un travail admirable. Je n'ai pas suivi les travaux de la sous-commission sur une base quotidienne mais quand je m'y rendais c'était généralement en situation de crise. À chaque fois, j'y retrouvais le Claude que j'avais connu, fidèle à ses convictions en matière de protection du plus faible mais aussi soucieux de trouver la solution qui permettrait de faire avancer le dossier.

Sa contribution à la réforme du *Code civil* est importante. L'esprit du nouveau code n'était d'ailleurs pas sans lui plaire : une approche beaucoup plus équilibrée du droit des contrats et une volonté très bien affirmée de

protéger les parties contractantes et les plus faibles contre les abus et la force économique. Claude a mis tous ses efforts et toutes ses énergies pour que les parlementaires gardent ce cap bien en vue tout au long de leurs travaux.

Claude était contre l'intégration complète des règles de la *Loi sur la protection du consommateur* dans le *Code civil*<sup>2</sup>; il préférait que le législateur lui conserve le statut d'une loi distincte à caractère dérogatoire. Néanmoins, il a vu à ce que certaines dispositions propres à la protection du consommateur soient intégrées dans les principes généraux<sup>3</sup> du *Code civil* relatifs au droit des obligations.

D'autres l'ont dit avant moi. Claude avait une « vision large, sociale et éthique de la science juridique »<sup>4</sup>. Il voyait le droit comme « un instrument de changement »<sup>5</sup> au service du plus faible et du laissé pour compte.

Il fut un réformateur au sens premier du terme; il a contribué à « changer en mieux » la société dans laquelle nous vivons et que, malheureusement, il a quitté trop tôt.

Merci.

Jacques Chamberland,  
Juge à la Cour d'appel du Québec

---

<sup>2</sup> « *Les liens entre la Loi sur la protection du consommateur et le Code civil du Québec* », dans *Du Code civil du Québec*, Les Éditions Thémis/Ministère de la Justice du Canada, 2005, p. 383.

<sup>3</sup> Par exemple, les articles 1384, 1432, 1435, 1436 et 1437 *C.c.Q.*

<sup>4</sup> Jean-Louis Baudouin, préface aux *Mélanges Claude Masse*.

<sup>5</sup> Pierre-Claude Lafond, présentation générale aux *Mélanges Claude Masse*.